

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 Septembre 2021, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Céline BARTHES, Monique BONNAFOUX, Antonia RIERA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, Pascal VAÏSSE.

Absents excusés : Mme Isabelle FAGARD procuration Mme Monique BONNAFOUX, Mr_Serge FIRINGA, pouvoir à MME BOIX Annie, Mr Christophe LAFFONT pouvoir à Mr VAÏSSE Pascal

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

Un rapport supplémentaire :

- Changement régime fiscal TVA budget UCOVIA

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité présentés par Mme le Maire

Madame le Maire s'adresse aux douze membres de son équipe, puis aux deux membres de l'opposition

« Je tiens à vous remercier ainsi que l'administration, Véronique et Amandine, pour votre engagement et **pour le regard attentif et bienveillant** que vous portez avec moi sur nos administrés. Nous partageons au profit de notre commune cette philosophie de la sollicitude, de l'attention portée à autrui, cette éthique de l'empathie qui tranche avec ce que d'autres, qui se reconnaîtront, proposent : la défiance, la délation, l'agressivité, le mensonge, le tout agrémenté de sauce rancœur !

C'est ainsi que ces derniers mois, avec pour seules armes nos valeurs et le respect de nos engagements, nous avons mis l'accent sur l'accueil des nouveaux arrivants, sur la préparation de la rentrée scolaire avec Annie Boix, sur la mise en place du système nouveau de réservation de repas et sur les tarifs différenciés.

L'action sociale pilotée par Monique Bonnafoux a trouvé sa place dans le paysage institutionnel plissanais, la philosophie de « l'attention pour chacun » va prendre tout son sens dans les semaines qui viennent avec de nouvelles mesures à destination des personnes âgées.

Depuis le dernier conseil, mis à part l'énorme travail lié à la municipalisation de la cantine, nous avons eu le plaisir d'assister à l'ouverture du bar brasserie et à la consolidation des activités de la maison de santé, pilotée par Jean-Pierre Mandray.

Je tiens à faire remarquer à l'opposition, que l'objectif de création de services et de commerces est atteint à la distillerie. Les oiseaux de mauvais augure qui depuis plusieurs années ont égrené leurs funestes prophéties dans les boîtes aux lettres du village pourraient au moins admettre qu'ils se sont laissés aveugler par la rancœur.

En ce qui concerne l'école, une nouvelle classe a ouvert 4 jours après la rentrée. C'est le résultat d'un travail collectif entre le directeur de l'école, le maire et les services académiques. Là aussi, quand l'opposition se targue d'avoir un plan et des solutions ...ah oui un parking, une piscine municipale et que sais-je encore !

Être aux commandes d'une commune, c'est travailler pour la génération suivante sans omettre d'être tous les jours disponible pour le quotidien des familles.

C'est également participer activement aux instances telles que la communauté de communes, le pays, les différents syndicats auxquels nous adhérons et dans lesquels nous faisons entendre la voix des communes modestes telles que la nôtre.

Je formule le vœu que nos enfants échappent à la maladie et aux fermetures de classes **et je nous souhaite collectivement un bon conseil municipal. »**

Madame le Maire répond aux questions de l'opposition :

« Madame Barthès, je vous suis reconnaissante, vous qui n'habitez pas Plaisan, de vous intéresser aux travaux liés à la vie scolaire. Je constate que depuis le début de ce mandat, nous n'avons reçu aucune question liée au bien-être des enfants. J'en ai conclu que ce qui constitue une priorité pour l'équipe municipale n'est qu'accessoire pour vous. Pour votre information, la micro crèche ouvrira à la fin du mois d'Octobre avec deux ou trois semaines de retard. Le chantier de la maison Malavialle suit son cours, le permis de construire est consultable en mairie les jeudis. S'il accuse du retard, c'est qu'il subit comme tous les chantiers de France, la pénurie de matériaux. Vous aviez comme projet de raser cette maison pour en faire trois places de parking, aussi, nous ne comprenons pas votre impatience. Quant aux travaux d'une petite pièce attenante à l'école maternelle, nous avons privilégié le bois et une structure légère qui pourra être déplacée.

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame Annie Boix est nommée à l'unanimité

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Rachat euro symbolique parcelle C 1348.

Présentation Mme le Maire :

Suite à une division parcellaire, les propriétaires font un don pour l'euro symbolique d'une nouvelle parcelle de 40m².

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2 : Motion d'opposition aux orientations du gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF.

Exposé de Christophe DELACROIX.

L'état se désengage progressivement de l'entretien des forêts. Ce nouveau contrat d'objectifs entre lui, l'ONF et les communes forestières prévoit la suppression de plusieurs centaines d'emplois à l'ONF et l'augmentation de la participation des communes +10 millions par an pendant 5 ans.

Aussi, toutes les communes adhérentes à l'association des communes forestières votent la même motion de refus de signer ce nouveau contrat pour 5 ans.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°3 : Rapport annuel Syndicat Centre Hérault.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire présente le rapport et insiste sur la nécessité impérieuse de respecter le tri et d'aller vers une diminution drastique du résiduel, (poubelles grises) qui part à l'enfouissement dans la décharge de Soumont.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°4 : Délibération modificative M14.

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances.

Mr PINGAUD informe le conseil municipal qu'au mois de décembre 2020 le budget de la commune a été destinataire d'une subvention d'un montant d'environ 17 000 euros. Après vérification, cette somme devait être imputé au budget UCOVIA, subvention versée par l'Etat pour le financement de l'ascenseur.

Il faut donc sortir cette somme en charges exceptionnelles du budget M14 pour la reverser au budget UCOVIA

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°5 : Ouverture poste adjoint technique

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances.

A compter du 1^{er} décembre 2021, un poste de 32 heures semaine sera ouvert au service technique.

Une fiche de poste sera définie ultérieurement.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°6 : Ouverture poste adjoint administratif

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances

A compter du 1^{er} décembre 2021 un poste d'agent administratif à temps complet sera ouvert pour le service administratif. Fiche de poste à venir.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°7 : Vote du tableau des effectifs

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances

Au vu des ouvertures de postes ci-dessus, il convient de compléter le tableau des emplois et de le voter.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°8 : Opération repas à 1 euro : augmentation du plafond quotient familial à 680 euros

Présentation Mme le Maire

Afin de bénéficier du tarif de cantine à 1 euro, les familles fournissent une attestation de la CAF mentionnant le montant de leur quotient familial. A ce jour une quarantaine d'enfants bénéficient de ce tarif. Afin de couvrir un plus grand nombre de familles tout en respectant l'esprit de la mesure, il est proposé au conseil de relever le plafond du quotient familial de 599 à 680 euros à compter du 2 novembre 2021.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°9 : Détermination montant loyer local 24 avenue de Clermont

Présentation Mme le Maire

Une entreprise de Plaisan, spécialisée en électricité, est intéressée ce local. Il est précisé que le public ne sera pas reçu dans ce bureau.

Proposition de loyer : 120 euros mensuels plus charges au réel.

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°10 : Changement de régime fiscal TVA budget UCOVIA

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances

Sur les recommandations de la DGFIP, il est proposé au conseil municipal de modifier le régime fiscal. Dans le respect des conditions de l'article 260 du CGI, la commune de Plaisan exerce l'option pour la TVA, régime du réel, cette option sera applicable à compter du 01/01/2019. Les baux seront rectifiés et une régularisation opérée.

Vote : Unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 20